

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°9-25 RELATIVE AUX CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Les organisations soussignées,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (JO du 6 septembre 2018) et l'ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (JO du 22 août 2019),

Vu les articles L. 6325-1 à L. 6325-4-1, L. 6332-14 et suivants, L. 6332-1-3 et suivants, D.6325-1 et suivants, D.6332-39, D. 6332-85 et suivants du Code du travail,

Vu l'article 1.22 b) et l'annexe 2-12 de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile,

Vu la décision du Conseil d'administration de l'OPCO Mobilités en date du 16 décembre 2019 relative aux conditions de prise en charge des contrats de professionnalisation,

Vu les délibérations paritaires n°1-20 du 21 janvier 2020, n°12-22 du 23 juin 2022, n° 8-23 du 22 juin 2023 et n°10-24 du 19 septembre 2024 relatives aux conditions de prise en charge des contrats de professionnalisation,

Vu l'Accord Paritaire National du 8 avril 2021 relatif au renforcement de l'accompagnement, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes « Plan jeunes » pour la période 2021-2025 (étendu par arrêté du 10 novembre 2021, JO du 20 novembre 2021),

Vu les statuts en vigueur de l'OPCO Mobilités,

Considérant la politique proactive menée par la branche des Services de l'Automobile depuis de nombreuses années en matière d'alternance qui s'affirme ainsi comme la voie d'accès majoritaire et privilégiée pour accéder aux métiers des services de l'automobile (57 % de jeunes en formation dans les domaines spécifiques de la Branche étaient en alternance à la rentrée 2024 et notamment 1041 jeunes en contrat de professionnalisation),

Considérant la volonté constante des partenaires sociaux de :

- promouvoir les dispositifs de branche, en créant et développant des politiques de formation fortes et innovantes pour répondre aux besoins des professionnels de la branche des Services de l'Automobile et s'adapter aux enjeux liés à la transition écologique, aux mutations technologiques et à la digitalisation ;*
- favoriser et poursuivre le développement de la formation en alternance et notamment la formation par le contrat de professionnalisation.*

Convient de ce qui suit :

Article 1 - Objet de la présente délibération paritaire

Les organisations soussignées soulignent que la présente délibération a pour objet de définir la liste des formations dites prioritaires bénéficiant d'un taux de prise en charge à hauteur de :

Durée de la formation	Taux de prise en charge
Inférieur à 500 h	15 € / heure
De 500 h à 999 h	12,5 € / heure
De 1000 h à 1199 h	10,5 € / heure
De 1200 h et plus	9,15 € / heure

Elles précisent que la présente délibération annule et remplace la délibération paritaire n°10-24 en date du 19 septembre 2024.

Article 2 – Liste des formations prioritaires

Les organisations soussignées définissent la liste des formations dites prioritaires comme suit (les modifications apportées apparaissant ci-dessous en gras) :

FORMATIONS	DUREE DE FORMATION PRECONISEE (HEURE)	REFERENCES FICHES RNCP
BAC PRO METIERS DE L'ACCUEIL	1200	N° 38397
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL	1200	N°32208
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION B PROSPECTION CLIENTELE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	1200	N°32259
BAC PRO ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES	1200	N°34606
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°19117
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VEHICULES LEGERS (à partir de la rentrée 2025)	1200	N°40996
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°19117
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER (à partir de la rentrée 2025)	1200	N°40996
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°19117
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION MOTOCYCLES (à partir de la rentrée 2025)	1200	N°40996
BAC PRO CARROSSIER PEINTRE AUTOMOBILE	1200	N°37913
BAC PRO REPARATION DES CARROSSERIES	1200	N°5859
BTS COMPTABILITE ET GESTION	1200	N°39159
BTS GESTION DE LA PME	1200	N°38363
BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°35460

15/10/24
15/10/24
15/10/24

BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°35460
BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°35460
BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	1200	N°38362
BTS NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	1200	N°38368
BTS SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	1200	N°38364
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : MARKETING DIGITAL, E-BUSINESS ET ENTREPRENEURIAT	1200	N°35354
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : BUSINESS INTERNATIONAL : ACHAT ET VENTE	1200	N°35355
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : MARKETING ET MANAGEMENT DU POINT DE VENTE	1200	N°35356
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : BUSINESS DEVELOPPEMENT ET MANAGEMENT DE LA RELATION CLIENT	1200	N°35357
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : STRATEGIE DE MARQUE ET EVENEMENTIEL	1200	N°35358
BUT MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS : MOBILITE ET SUPPLY CHAIN CONNECTEES	1200	N°35390
BUT MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS : MOBILITE ET SUPPLY CHAIN DURABLES	1200	N°35391
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°19118
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VEHICULES LEGERS	1200	N°40997
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°19118
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°40997
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°19118
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION MOTOCYCLES	1200	N°40997
CAP PEINTURE EN CARROSSERIE	1200	N°4933
CAP REPARATION DES CARROSSERIES	1200	N°4935
CAP PEINTRE AUTOMOBILE	1200	N° 37540
CAP CARROSSIER AUTOMOBILE	1200	N° 37601
CQP AGENT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	292	Non inscrit
CQP AGENT DE COMPTOIR EN LOCATION DE VEHICULES	279	Non inscrit
CQP AGENT D'OPERATIONS LOCATION	342	N°37441
CQP AGENT TECHNICO-COMMERCIAL EN LOCATION DE VEHICULES	342	N°39770
CQP AGENT D'OPERATIONS LOCATION DE VEHICULES	280	Non inscrit
CQP AGENT TECHNIQUE LOCATION LONGUE DUREE	219	Non inscrit
CQP AUXILIAIRE DE GESTION DES ECOLES DE CONDUITE	341	Non inscrit
CQP ATTACHE COMMERCIAL AUTOMOBILE	733	Non inscrit
CQP ATTACHE COMMERCIAL VEHICULES INDUSTRIELS	671	Non inscrit
CQP ATTACHE COMMERCIAL VEHICULES UTILITAIRES	662	Non inscrit
CQP CHARGE DE CLIENTELE LOCATION LONGUE DUREE	303	Non inscrit
CQP CHEF D'EQUIPE VITRAGE	510	Non inscrit

CQP CONSEILLER EN LIVRAISON DE VEHICULES	168	Non inscrit
CQP CONSEILLER PRODUITS	339	Non inscrit
CQP CONSEILLER TECHNIQUE EXPERT CYCLES	673	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE CONFIRME PL	591	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE CONFIRME VL	533	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE PL	499	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE VL	499	N° 36915
CQP DEBOSSELEUR SANS PEINTURE	282	N° 39201
CQP DEMONTEUR AUTOMOBILE	314	Non inscrit
CQP DEMONTEUR-DEPOLLUEUR AUTOMOBILE	306	Non inscrit
CQP DEMONTEUR AUTOMOBILE CONFIRME	345	Non inscrit
CQP DEPANNEUR REMORQUEUR PL	470	Non inscrit
CQP DEPANNEUR REMORQUEUR VL	377	N° 38263
CQP MAGASINIER	438	Non inscrit
CQP MAGASINIER VENDEUR PRA	498	Non inscrit
CQP MECANICIEN COLLISION	314	Non inscrit
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE	444	N° 39727
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLES	358	Non inscrit
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	492	Non inscrit
CQP MECANICIEN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	403	Non inscrit
CQP MECANICIEN REPARATEUR DE VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	749	N° 39343
CQP MECANICIEN SPECIALISTE CYCLES	385	Non inscrit
CQP MECANICIEN SPECIALISTE MOTOCYCLES	837	Non inscrit
CQP MECANICIEN VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	673	N° 37134
CQP OPERATEUR DE MAINTENANCE DE BATTERIES DE VEHICULES ÉLECTRIQUES	236	Non inscrit
CQP OPERATEUR DE STATIONNEMENT	231	Non inscrit
CQP OPÉRATEUR DE VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS EMBARQUÉS (CHRONOTACHYGRAPHE, ÉTHYLOTEST ANTI- DÉMARRAGE, TAXIMÈTRE)	363	Non inscrit
CQP OPERATEUR EN DEBOSSELAGE SANS PEINTURE	243	Non inscrit
CQP OPERATEUR MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS	310	Non inscrit
CQP OPERATEUR MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS, AGRICOLES ET GENIE CIVIL	420	N°39847
CQP OPERATEUR PREPARATION VEHICULES	268	Non inscrit
CQP OPERATEUR SPECIALISTE SERVICE RAPIDE	509	Non inscrit
CQP OPERATEUR SPECIALISTE STATION-SERVICE	305	Non inscrit
CQP OPERATEUR STATION-SERVICE	266	Non inscrit
CQP OPERATEUR VITRAGE	221	N°36223
CQP OPERATEUR VITRAGE SPECIALISTE	268	Non inscrit
CQP PEINTRE EN CARROSSERIE	413	N°39634
CQP PEINTRE SPECIALISTE	499	Non inscrit
CQP PREPARATEUR EN CARROSSERIE	342	Non inscrit
CQP PREPARATEUR EN PEINTURE	423	Non inscrit

10/11/15

[Signature]

CQP RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE DU DOMAINE D'ACTIVITE DE LA CARROSSERIE PEINTURE	464	Non inscrit
CQP RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE OPTION VUI	396	Non inscrit
CQP RENOVATEUR VEHICULES D'OCCASION	387	Non inscrit
CQP RESPONSABLE DES VENTES PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	359	N° 37070
CQP RESPONSABLE TECHNIQUE D'ATELIER VEHICULES LEGERES	380	N°37038
CQP TECHNICIEN APRES-VENTE AUTOMOBILE	997	N° 40839
CQP TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE AUTOMOBILE	682	Non inscrit
CQP TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	614	Non inscrit
CQP TECHNICIEN CONFIRME VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	850	Non inscrit
CQP FORMEUR DE BATTERIES DE VEHICULES ELECTRIQUES	266	N° 39984
CQP TECHNICIEN DE MAINTENANCE DE BATTERIES DE VEHICULES ELECTRIQUES	268	N°39979
CQP TECHNICIEN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	672	Non inscrit
CQP TECHNICIEN EXPERT DE MAINTENANCE DE BATTERIES DE VEHICULES ELECTRIQUES	309	N°39952
CQP TECHNICIEN EXPERT DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	652	Non inscrit
CQP TECHNICIEN EXPERT REPARATEUR DE VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	820	Non inscrit
CQP TECHNICIEN MOTOCYCLES	990	Non inscrit
CQP TECHNICIEN VITRAGE	283	Non inscrit
CQP TELECONSEILLER PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	330	Non inscrit
CQP TOLIER CONFIRME	580	Non inscrit
CQP TOLIER EXPERT VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	865	Non inscrit
CQP TOLIER SPECIALISTE	744	Non inscrit
CQP TÔLIER VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	719	Non inscrit
CQP VENDEUR CONFIRME VEHICULES INDUSTRIELS	638	Non inscrit
CQP VENDEUR CONFIRME VEHICULES UTILITAIRES	622	Non inscrit
CQP VENDEUR-CONSEIL MAGASIN CONFIRME DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	298	Non inscrit
CQP VENDEUR-CONSEIL MAGASIN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	240	Non inscrit
CQP VENDEUR ITINERANT PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	599	Non inscrit
CQP VENDEUR MOTOCYCLES	475	Non inscrit
LICENCE PRO ORGANISATION ET MANAGEMENT DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE	650	N°30158
TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE CARROSSIER PEINTRE	998	N°36200
TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE	649	N°36221

CONSEILLER DE VENTE PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES		
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE CONSEILLER TECHNIQUE CYCLES	641	N° 36721
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE FORMATEUR AUX METIERS DE L'EDUCATION ET DE LA SECURITE ROUTIERES	1101	N°39726
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE MECANICIEN AUTOMOBILE	623	N°40840
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE MECANICIEN CYCLES	441	N° 37007
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE OPTION VL	402	N°36885
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE AUTOMOBILE	806	N° 40838
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE MOTOCYCLES	720	N° 40854
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	863	N° 37071
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE VENDEUR AUTOMOBILE	553	N°36990
TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE	910	N°35329

Article 3 – Mise en œuvre de la présente délibération

Les organisations soussignées précisent que la présente délibération sera mise en œuvre par l'OPCO Mobilités en lien avec le Conseil des Métiers de la branche des Services de l'Automobile, au nom de la branche des Services de l'Automobile.

De plus, elles se déclarent disposées à examiner ensemble, au sein des instances paritaires de la branche et de l'OPCO Mobilités, tous les moyens propres à améliorer l'employabilité et le développement des compétences dans le cadre du dispositif concerné.

En lien avec l'OPCO Mobilités et le Conseil des Métiers de la branche des Services de l'Automobile, la Commission Paritaire Nationale pourra faire évoluer les dispositions de l'article 2 de la présente délibération paritaire.

Les organisations soussignées conviennent, en conséquence, de les réexaminer dès lors que des ajustements s'avèreront nécessaires.

Article 4 – Suivi du dispositif

Les organisations soussignées demandent à l'OPCO Mobilités de procéder à une information régulière auprès de la Commission Paritaire Nationale et du Conseil des Métiers de la Branche sur le déploiement du dispositif susvisé.

Fait à Meudon, le 11 septembre 2025

Organisations professionnelles

MOBILIANS



FNA



U2n 

Organisations syndicales de salariés

CFTC

CFE-CGCL

FO Metanap

FCHM-CFDR

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°9-25 RELATIVE AUX CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Les organisations soussignées,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (JO du 6 septembre 2018) et l'ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (JO du 22 août 2019),

Vu les articles L. 6325-1 à L. 6325-4-1, L. 6332-14 et suivants, L. 6332-1-3 et suivants, D.6325-1 et suivants, D.6332-39, D. 6332-85 et suivants du Code du travail,

Vu l'article 1.22 b) et l'annexe 2-12 de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile,

Vu la décision du Conseil d'administration de l'OPCO Mobilités en date du 16 décembre 2019 relative aux conditions de prise en charge des contrats de professionnalisation,

Vu les délibérations paritaires n°1-20 du 21 janvier 2020, n°12-22 du 23 juin 2022, n° 8-23 du 22 juin 2023 et n°10-24 du 19 septembre 2024 relatives aux conditions de prise en charge des contrats de professionnalisation,

Vu l'Accord Paritaire National du 8 avril 2021 relatif au renforcement de l'accompagnement, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes « Plan jeunes » pour la période 2021-2025 (étendu par arrêté du 10 novembre 2021, JO du 20 novembre 2021),

Vu les statuts en vigueur de l'OPCO Mobilités,

Considérant la politique proactive menée par la branche des Services de l'Automobile depuis de nombreuses années en matière d'alternance qui s'affirme ainsi comme la voie d'accès majoritaire et privilégiée pour accéder aux métiers des services de l'automobile (57 % de jeunes en formation dans les domaines spécifiques de la Branche étaient en alternance à la rentrée 2024 et notamment 1041 jeunes en contrat de professionnalisation),

Considérant la volonté constante des partenaires sociaux de :

- promouvoir les dispositifs de branche, en créant et développant des politiques de formation fortes et innovantes pour répondre aux besoins des professionnels de la branche des Services de l'Automobile et s'adapter aux enjeux liés à la transition écologique, aux mutations technologiques et à la digitalisation ;*
- favoriser et poursuivre le développement de la formation en alternance et notamment la formation par le contrat de professionnalisation.*

Convienent de ce qui suit :

Article 1 - Objet de la présente délibération paritaire

Les organisations soussignées soulignent que la présente délibération a pour objet de définir la liste des formations dites prioritaires bénéficiant d'un taux de prise en charge à hauteur de :

Durée de la formation	Taux de prise en charge
Inférieur à 500 h	15 € / heure
De 500 h à 999 h	12,5 € / heure
De 1000 h à 1199 h	10,5 € / heure
De 1200 h et plus	9,15 € / heure

Elles précisent que la présente délibération annule et remplace la délibération paritaire n°10-24 en date du 19 septembre 2024.

Article 2 – Liste des formations prioritaires

Les organisations soussignées définissent la liste des formations dites prioritaires comme suit (les modifications apportées apparaissant ci-dessous en gras) :

FORMATIONS	DUREE DE FORMATION PRECONISEE (HEURE)	REFERENCES FICHES RNCP
BAC PRO METIERS DE L'ACCUEIL	1200	N° 38397
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL	1200	N°32208
BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION B PROSPECTION CLIENTELE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	1200	N°32259
BAC PRO ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES	1200	N°34606
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°19117
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VEHICULES LEGERS (à partir de la rentrée 2025)	1200	N°40996
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°19117
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER (à partir de la rentrée 2025)	1200	N°40996
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°19117
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION MOTOCYCLES (à partir de la rentrée 2025)	1200	N°40996
BAC PRO CARROSSIER PEINTRE AUTOMOBILE	1200	N°37913
BAC PRO REPARATION DES CARROSSERIES	1200	N°5859
BTS COMPTABILITE ET GESTION	1200	N°39159
BTS GESTION DE LA PME	1200	N°38363
BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°35460

BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°35460
BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°35460
BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL	1200	N°38362
BTS NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT	1200	N°38368
BTS SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE	1200	N°38364
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : MARKETING DIGITAL, E-BUSINESS ET ENTREPRENEURIAT	1200	N°35354
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : BUSINESS INTERNATIONAL : ACHAT ET VENTE	1200	N°35355
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : MARKETING ET MANAGEMENT DU POINT DE VENTE	1200	N°35356
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : BUSINESS DEVELOPPEMENT ET MANAGEMENT DE LA RELATION CLIENT	1200	N°35357
BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION : STRATEGIE DE MARQUE ET EVENEMENTIEL	1200	N°35358
BUT MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS : MOBILITE ET SUPPLY CHAIN CONNECTEES	1200	N°35390
BUT MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS : MOBILITE ET SUPPLY CHAIN DURABLES	1200	N°35391
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES	1200	N°19118
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VEHICULES LEGERS	1200	N°40997
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°19118
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER	1200	N°40997
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYCLES	1200	N°19118
CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION MOTOCYCLES	1200	N°40997
CAP PEINTURE EN CARROSSERIE	1200	N°4933
CAP REPARATION DES CARROSSERIES	1200	N°4935
CAP PEINTRE AUTOMOBILE	1200	N° 37540
CAP CARROSSIER AUTOMOBILE	1200	N° 37601
CQP AGENT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	292	Non inscrit
CQP AGENT DE COMPTOIR EN LOCATION DE VEHICULES	279	Non inscrit
CQP AGENT D'OPERATIONS LOCATION	342	N°37441
CQP AGENT TECHNICO-COMMERCIAL EN LOCATION DE VEHICULES	342	N°39770
CQP AGENT D'OPERATIONS LOCATION DE VEHICULES	280	Non inscrit
CQP AGENT TECHNIQUE LOCATION LONGUE DUREE	219	Non inscrit
CQP AUXILIAIRE DE GESTION DES ECOLES DE CONDUITE	341	Non inscrit
CQP ATTACHE COMMERCIAL AUTOMOBILE	733	Non inscrit
CQP ATTACHE COMMERCIAL VEHICULES INDUSTRIELS	671	Non inscrit
CQP ATTACHE COMMERCIAL VEHICULES UTILITAIRES	662	Non inscrit
CQP CHARGE DE CLIENTELE LOCATION LONGUE DUREE	303	Non inscrit
CQP CHEF D'EQUIPE VITRAGE	510	Non inscrit

CQP CONSEILLER EN LIVRAISON DE VEHICULES	168	Non inscrit
CQP CONSEILLER PRODUITS	339	Non inscrit
CQP CONSEILLER TECHNIQUE EXPERT CYCLES	673	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE CONFIRME PL	591	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE CONFIRME VL	533	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE PL	499	Non inscrit
CQP CONTROLEUR TECHNIQUE VL	499	N° 36915
CQP DEBOSSSEUR SANS PEINTURE	282	N° 39201
CQP DEMONTEUR AUTOMOBILE	314	Non inscrit
CQP DEMONTEUR-DEPOLLUEUR AUTOMOBILE	306	Non inscrit
CQP DEMONTEUR AUTOMOBILE CONFIRME	345	Non inscrit
CQP DEPANNEUR REMORQUEUR PL	470	Non inscrit
CQP DEPANNEUR REMORQUEUR VL	377	N° 38263
CQP MAGASINIER	438	Non inscrit
CQP MAGASINIER VENDEUR PRA	498	Non inscrit
CQP MECANICIEN COLLISION	314	Non inscrit
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE	444	N° 39727
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLES	358	Non inscrit
CQP MECANICIEN DE MAINTENANCE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	492	Non inscrit
CQP MECANICIEN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	403	Non inscrit
CQP MECANICIEN REPARATEUR DE VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	749	N° 39343
CQP MECANICIEN SPECIALISTE CYCLES	385	Non inscrit
CQP MECANICIEN SPECIALISTE MOTOCYCLES	837	Non inscrit
CQP MECANICIEN VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	673	N° 37134
CQP OPERATEUR DE MAINTENANCE DE BATTERIES DE VEHICULES ÉLECTRIQUES	236	Non inscrit
CQP OPERATEUR DE STATIONNEMENT	231	Non inscrit
CQP OPÉRATEUR DE VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS EMBARQUÉS (CHRONOTACHYGRAPHE, ÉTHYLOTEST ANTI- DÉMARRAGE, TAXIMÈTRE)	363	Non inscrit
CQP OPERATEUR EN DEBOSSSELAGE SANS PEINTURE	243	Non inscrit
CQP OPERATEUR MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS	310	Non inscrit
CQP OPERATEUR MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS, AGRICOLES ET GENIE CIVIL	420	N°39847
CQP OPERATEUR PREPARATION VEHICULES	268	Non inscrit
CQP OPERATEUR SPECIALISTE SERVICE RAPIDE	509	Non inscrit
CQP OPERATEUR SPECIALISTE STATION-SERVICE	305	Non inscrit
CQP OPERATEUR STATION-SERVICE	266	Non inscrit
CQP OPERATEUR VITRAGE	221	N°36223
CQP OPERATEUR VITRAGE SPECIALISTE	268	Non inscrit
CQP PEINTRE EN CARROSSERIE	413	N°39634
CQP PEINTRE SPECIALISTE	499	Non inscrit
CQP PREPARATEUR EN CARROSSERIE	342	Non inscrit
CQP PREPARATEUR EN PEINTURE	423	Non inscrit

CQP RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE DU DOMAINE D'ACTIVITE DE LA CARROSSERIE PEINTURE	464	Non inscrit
CQP RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE OPTION VUI	396	Non inscrit
CQP RENOVATEUR VEHICULES D'OCCASION	387	Non inscrit
CQP RESPONSABLE DES VENTES PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	359	N° 37070
CQP RESPONSABLE TECHNIQUE D'ATELIER VEHICULES LEGERS	380	N°37038
CQP TECHNICIEN APRES-VENTE AUTOMOBILE	997	N° 40839
CQP TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE AUTOMOBILE	682	Non inscrit
CQP TECHNICIEN CONFIRME MECANIQUE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	614	Non inscrit
CQP TECHNICIEN CONFIRME VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	850	Non inscrit
CQP FORMEUR DE BATTERIES DE VEHICULES ELECTRIQUES	266	N° 39984
CQP TECHNICIEN DE MAINTENANCE DE BATTERIES DE VEHICULES ELECTRIQUES	268	N°39979
CQP TECHNICIEN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	672	Non inscrit
CQP TECHNICIEN EXPERT DE MAINTENANCE DE BATTERIES DE VEHICULES ELECTRIQUES	309	N°39952
CQP TECHNICIEN EXPERT DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	652	Non inscrit
CQP TECHNICIEN EXPERT REPARATEUR DE VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	820	Non inscrit
CQP TECHNICIEN MOTOCYCLES	990	Non inscrit
CQP TECHNICIEN VITRAGE	283	Non inscrit
CQP TELECONSEILLER PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	330	Non inscrit
CQP TOLIER CONFIRME	580	Non inscrit
CQP TOLIER EXPERT VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	865	Non inscrit
CQP TOLIER SPECIALISTE	744	Non inscrit
CQP TÔLIER VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	719	Non inscrit
CQP VENDEUR CONFIRME VEHICULES INDUSTRIELS	638	Non inscrit
CQP VENDEUR CONFIRME VEHICULES UTILITAIRES	622	Non inscrit
CQP VENDEUR-CONSEIL MAGASIN CONFIRME DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	298	Non inscrit
CQP VENDEUR-CONSEIL MAGASIN DES SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRES-VENTE AUTOMOBILE	240	Non inscrit
CQP VENDEUR ITINERANT PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	599	Non inscrit
CQP VENDEUR MOTOCYCLES	475	Non inscrit
LICENCE PRO ORGANISATION ET MANAGEMENT DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE	650	N°30158
TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE CARROSSIER PEINTRE	998	N°36200
TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE	649	N°36221

CONSEILLER DE VENTE PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES		
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE CONSEILLER TECHNIQUE CYCLES	641	N° 36721
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE FORMATEUR AUX METIERS DE L'EDUCATION ET DE LA SECURITE ROUTIERES	1101	N°39726
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE MECANICIEN AUTOMOBILE	623	N°40840
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE MECANICIEN CYCLES	441	N° 37007
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE RECEPTIONNAIRE APRES-VENTE OPTION VL	402	N°36885
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE AUTOMOBILE	806	N° 40838
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE MOTOCYCLES	720	N° 40854
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS	863	N° 37071
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE VENDEUR AUTOMOBILE	553	N°36990
TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE	910	N°35329

Article 3 – Mise en œuvre de la présente délibération

Les organisations soussignées précisent que la présente délibération sera mise en œuvre par l'OPCO Mobilités en lien avec le Conseil des Métiers de la branche des Services de l'Automobile, au nom de la branche des Services de l'Automobile.

De plus, elles se déclarent disposées à examiner ensemble, au sein des instances paritaires de la branche et de l'OPCO Mobilités, tous les moyens propres à améliorer l'employabilité et le développement des compétences dans le cadre du dispositif concerné.

En lien avec l'OPCO Mobilités et le Conseil des Métiers de la branche des Services de l'Automobile, la Commission Paritaire Nationale pourra faire évoluer les dispositions de l'article 2 de la présente délibération paritaire.

Les organisations soussignées conviennent, en conséquence, de les réexaminer dès lors que des ajustements s'avèreront nécessaires.

Article 4 – Suivi du dispositif

Les organisations soussignées demandent à l'OPCO Mobilités de procéder à une information régulière auprès de la Commission Paritaire Nationale et du Conseil des Métiers de la Branche sur le déploiement du dispositif susvisé.

Fait à Meudon, le 11 septembre 2025

Organisations professionnelles

Organisations syndicales de salariés

Pour la FTM-CGT
David BLAISE
Secrétaire Général Adjoint

